

L'ANJ confie à Sophie Namer la direction de l'action répressive pour renforcer la lutte contre l'offre illégale



Vincent Reynaert

Publié le 2 septembre 2025 . Lecture estimée : 3 min



À mi-parcours de son plan stratégique 2024-2026, l'Autorité nationale des jeux (ANJ) franchit une nouvelle étape. Elle crée une direction de l'action répressive, confiée à Sophie Namer, magistrate administrative, pour piloter le contrôle des opérateurs légaux, la lutte contre les offres illégales et les manipulations sportives. Un signal fort pour l'avenir du marché régulé.

La présidente de l'ANJ a procédé cet été à une réorganisation d'ampleur. Depuis le 11 juillet, la structure de l'institution s'est adaptée aux ambitions fixées dans son plan stratégique. La création d'une direction spécifiquement dédiée à l'action répressive témoigne d'une volonté claire : intensifier le combat contre les acteurs illégaux qui fragilisent la régulation et menacent la protection des joueurs.

Cette nouvelle direction regroupe trois missions cruciales : le contrôle renforcé des opérateurs agréés, la lutte contre les sites illégaux et la prévention des manipulations sportives. À sa tête, [Sophie Namer](#) incarne une expertise juridique solide et une capacité à conjuguer rigueur et stratégie.

Le parcours de Sophie Namer, une légitimité juridique affirmée

Magistrate administrative, Sophie Namer a exercé six années auprès des tribunaux administratifs de Limoges et Toulouse, d'abord comme rapporteure puis comme rapporteure publique. Elle a ensuite intégré le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique en tant que conseillère auprès du directeur des affaires juridiques. Cette trajectoire illustre un ancrage institutionnel fort, doublé d'une connaissance approfondie des rouages juridiques et réglementaires.

Sa nomination est également soutenue par la désignation de Jérôme Labarbe, en poste à Tracfin avant son arrivée à l'ANJ, au poste de directeur adjoint, garantissant une organisation robuste et opérationnelle. Ensemble, ils portent l'ambition de renforcer la crédibilité de l'ANJ face à des pratiques illégales en constante mutation.

Un message clair aux opérateurs et aux acteurs du marché

Au-delà d'une simple nomination, l'ANJ adresse un message net : le régulateur s'arme pour protéger son marché. En dotant son dispositif d'une direction spécialisée, elle affirme sa détermination à sanctionner les déviances et à encadrer un secteur qui évolue rapidement. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus large qui combine fermeté réglementaire et accompagnement de l'innovation, comme en témoigne la création parallèle d'une direction des données, des marchés et de l'innovation.

L'arrivée de Sophie Namer illustre ce double mouvement : d'un côté, renforcer l'autorité répressive, de l'autre, garantir l'équilibre d'un marché en pleine transformation. Pour les opérateurs historiques comme pour les nouveaux entrants, le signal est clair : le respect du cadre légal demeure la condition sine qua non de leur activité en France.